

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 360 (Rect)

présenté par
M. Paul

ARTICLE 38

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« le territoire défini »,

les mots :

« les territoires de santé définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.